Révision de l’ombudsman à propos d’un reportage au *Téléjournal* Québec, le 7 août 2010, sur la participation du député Steven Blaney à un concours de démolition de corbillards

SOMMAIRE

Un plaignant juge « dégradant » et « insignifiant » la diffusion au *Téléjournal* Québec de 18 heures, le 7 août 2010, d’un reportage sur la participation du député Steven Blaney à un concours de démolition de corbillards.

Rien dans l’intervention du journaliste n’enfreint les principes au cœur des *Normes et pratiques journalistiques* de Radio-Canada : exactitude, intégrité, équité.

En vertu de la liberté de presse, Radio-Canada a toute la latitude nécessaire pour choisir de couvrir un événement qui relève de la politique-spectacle.

LA PLAINTE

Le 7 août 2010, M. Jean Dumas m’a fait parvenir une plainte dont voici l’essentiel :

> « Au téléjournal régional (CBVT) de Québec, ce … 7 août à 18 heures, on a présenté un long reportage au sujet d'un "derby" de démolition de voitures. L'introduction était axée sur la participation du député Steven Blaney. On avait d'ailleurs fait d'avance la promotion de ce bulletin depuis vendredi, même à la radio, en insistant toujours sur la participation du député Blaney. François Cormier était celui qui faisait cette promotion.
>
> Le reportage était centré sur le fait que le député démolissait lui-même un véhicule. Entrevues avec des badauds qui n'ont pas grand chose à dire, avec le député lui-même et avec un animateur de radio privée très controversé (style radio poubelle) suspendu d'ailleurs de ses fonctions à quelques reprises.
>
> Pour "camoufler" un peu cette putasserie, on a interrogé brièvement un universitaire qui met un bémol sur ce type de conduite d'un politicien. Mais cela vient vers la fin du reportage... et la jeune présentatrice du bulletin demande au reporter quelle sera la réaction du premier ministre Harper! Comme s'il n'y en avait pas assez!!!
>
> Toutes les promotions de ce bulletin étaient centrées sur la participation du député Blaney à cette insignifiance. C’est dégradant!
>
> Vraiment, jusqu'où Radio-Canada va-t-elle s'abaisser pour faire "people"? (…) »

Le 20 août 2010, la chef de l'Information de la Télévision à Québec, M[me] Véronique Lessard, lui a répondu :

> « (…) J'ai pris connaissance de vos commentaires sur le reportage diffusé au *Téléjournal* Québec le samedi 7 août dernier. Reportage qui traitait de la participation du député conservateur, Steven Blaney, à un festival populaire dans sa circonscription de Lévis-Bellechasse.
>
> L'objectif du reportage était de démontrer que les manières de faire de la politique évoluent au fil des ans. Aux traditionnels BBQ et épluchettes de blé d'Inde, s'ajoutent maintenant des festivals hors du commun comme celui des *Barres-à-Jack* de Saint-Raphaël-de-Bellechasse.
>
> Les organisateurs tout comme les spectateurs se disent heureux et surpris de constater que le député conservateur ait accepté l'invitation.
>
> C'est là que notre journaliste présente les arguments du politologue, Réjean Pelletier. M. Pelletier invite à la prudence en disant : " Pour certains ça peut contribuer à accroître le cynisme en disant ben voilà ce qu'est devenue la politique de nos jours... c'est un spectacle et parfois un spectacle de mauvais goût."
>
> Radio-Canada est un observateur de la scène politique et c'est pour cette raison que nous avons jugé d'intérêt public de présenter ce reportage. (…) »

Cette réponse n'a pas satisfait le plaignant, pour qui ce choix éditorial montre que Radio-Canada opte pour la facilité plutôt que de couvrir des sujets politiques en profondeur, avec le souci d'informer véritablement le spectateur.

LA RÉVISION[1]

L'échange de 2 minutes 15 secondes, entre l'animatrice Catherine Lanthier et le journaliste Pascal Poinlane, est transcrit à l'annexe 1.

Rien dans cette intervention ne contrevient aux *Normes et pratiques journalistiques* de Radio-Canada[2], qui sont basées sur trois grands principes : exactitude, intégrité et équité. Je rappelle que ce sont ces normes que l'ombudsman est chargée d'appliquer.

Pascal Poinlane a fait un effort notable pour prendre un peu de recul face à un événement qui avait tout de la politique-spectacle :

- Il a fait des démarches le matin même pour trouver un professeur d'université capable d'analyser ce phénomène. Le politologue Réjean Pelletier était d'avis que la participation d'un député à un *derby* de démolition de véhicules « peut contribuer à accroître le cynisme » des électeurs.

[1] Le mandat de l'ombudsman : http://www.radio-canada.ca/apropos/ombudsman/
[2] *Normes et pratiques journalistiques* de CBC/Radio-Canada (NPJ) : http://cbc.radio-canada.ca/responsabilite/journalistique/index.shtml

- Il a mentionné l'implication d'un animateur controversé de radio dans la promotion du festival, ce qui donnait le ton.
- Dans la version de son reportage qui a été diffusée au *Téléjournal* de 22 heures, le journaliste a ajouté une conclusion critique : « Un spectacle que Steven Blaney aurait pu regarder depuis les estrades, encore plus près de ses électeurs[3]. »

Couvrir ou pas la politique-spectacle?

Voilà pour le contenu de l'intervention journalistique. Toutefois, M. Dumas se plaint avant tout du fait que Radio-Canada ait choisi de couvrir cet événement, à son avis, « dégradant » et « insignifiant ». Je comprends le point de vue de Jean Dumas, pour qui ce genre de couverture est indigne d'un diffuseur public, mais je ne crois pas que l'on puisse systématiquement écarter de la couverture politique tout ce qui correspond à de la mise en scène, à du spectacle. On n'a qu'à se rappeler l'arrivée du chef de l'Alliance canadienne, Stockwell Day, à une conférence de presse au lendemain de sa victoire électorale en 2000. Il était à bord d'une motomarine, vêtu d'une combinaison isothermique. En 1993, Jean Chrétien, alors chef de l'Opposition, a tenté de montrer sa vigueur en se faisant photographier en ski nautique. Bref, les mises en scène sont nombreuses en politique, et elles en disent souvent long sur les politiciens. Les journalistes peuvent donc choisir de couvrir de tels événements s'ils jugent que cela permet d'illustrer une facette de la personnalité du politicien ou, plus simplement, ce qu'il est prêt à faire pour se « vendre » auprès des électeurs. Un journaliste peut, dans le cadre de son reportage, faire ressortir ce qui relève de la politique-spectacle.

Les téléspectateurs sont capables de se faire une opinion quand on leur transmet les faits et les explications des acteurs de l'événement. À ce sujet, il est intéressant de lire les commentaires des internautes dans la tribune qui suit la nouvelle sur Radio-canada.ca, *Saint-Raphaël-de-Bellechasse-Steven Blaney au volant d'un corbillard.* Certains appuient l'initiative du député, d'autres la dénoncent vertement[4] :

> « J'aime mieux voir un politiciens participer a des activité régional du genre que certain politiciens (…) participer a des soupers a 2000$ le couvert qui ne représente que l'élite de la société et non le peuple de payeur de taxe. (…) »

> « (…) Pour moi un député proche des gens ne veut pas dire qu'il doive sa rabaisser à faire toutes les pitreries qu'on lui dicte pour mousser la tenue d'un événement. Pourquoi pas aller se rouler dans la boue pour attraper un cochon au festival du cochon tant qu'à y être! (…) »

[3] http://www.radio-canada.ca/regions/Quebec/2010/08/08/001-Blaney_demolition_corbillards.shtml
[4] http://www.radio-canada.ca/regions/Quebec/2010/08/08/001-Blaney_demolition_corbillards.shtml

Au-delà de ces considérations, le choix de couvrir ou non un événement relève d'abord et avant tout de la liberté de presse, liberté garantie par les Chartes des droits et libertés :

> « La liberté de presse, écrite et électronique, constitue un des fondements de notre société. En fait, la liberté elle-même est inconcevable sans une libre circulation des idées, des opinions et de l'information. (…) » (NPJ, Préambule, 1)

Quels sont les critères qui permettent de choisir les nouvelles dignes d'être rapportées? Ceux qui réfléchissent au journalisme ont plusieurs idées à ce sujet mais, encore là, il n'y a pas de consensus. Quelques-uns de ces critères sont évidents : l'actualité, le sens (la signification) d'une nouvelle, l'immédiateté, la proximité. La notion d'intérêt public est souvent évoquée et régulièrement confondue avec l'intérêt du public :

> « Que signifie donc l'information, non pas en soi, mais pour le public auquel elle est destinée? Une rédaction ne peut que supposer l'intérêt de son public. Elle ne dispose d'aucun instrument de mesure fiable et durable pour s'en assurer. Cet intérêt est censé correspondre au besoin de chacun, à sa légitime curiosité, à sa recherche d'une information utile. Il ne coïncide pas nécessairement avec l'intérêt public, qui renvoie à la sphère citoyenne. Sa recherche est loin d'être simple. Le grand public est hétérogène[5]. »

De mon point de vue, la situation serait préoccupante si la couverture politique de Radio-Canada se limitait à ce genre d'événement-spectacle. Ce n'est pas le cas.

La promotion de l'événement

M. Dumas dénonce le fait que Radio-Canada ait choisi de faire la promotion d'un tel événement dans ses émissions, la veille du festival, soit le 6 août. Selon le plaignant, il s'agissait d'une promotion à outrance, « à tour de bras », écrit-il. Cette perception ne semble pas correspondre à la réalité. Le service de recherche de Québec a repéré une seule promotion, d'une durée de 15 secondes, à propos de la participation du député Blaney au derby de démolition. Cette capsule a été diffusée le samedi 7 août à 11 h 8 minutes. De mon côté, j'ai écouté l'intervention de l'animateur télévision François Cormier dans l'émission radio du 6 août, *Retour sur le monde.* Il n'a pas été question du concours de Saint-Raphaël-de-Bellechasse.

Conclusion

Rien, dans l'intervention du journaliste, n'enfreint les principes au cœur des *Normes et pratiques journalistiques* de Radio-Canada : exactitude, intégrité, équité.

[5] CORNU (Daniel). *Médias mode d'emploi*, Éditions Labor et Fides, Genève, 2008, p. 27

En vertu du principe de la liberté de presse, Radio-Canada avait toute la latitude nécessaire pour choisir de couvrir la participation d’un député à un concours de démolition de corbillards.

Julie Miville-Dechêne
Ombudsman des Services français
Société Radio-Canada
Le 30 septembre 2010

ANNEXE 1

Intervention de Pascal Poinlane au *Téléjournal* Québec de 18 heures, le 7 août 2010

ANIMATRICE : « Le député conservateur Steven Blaney a participé à un festival hors du commun cet après midi à Saint-Raphaël-de-Bellechasse. Le Festival des Barres à Jack, et Pascal, et le député s'est lancé le défi de démolir un corbillard. »

PASCAL POINLANE : « Oui, le Festival des Barres à Jack dans Bellechasse, Catherine. Il faut savoir que c'est un festival qui attire, bon an mal an, 5 à 6 000 personnes et le but des conducteurs c'est de détruire toutes sortes de voitures. M. Blaney, lui qui est le député conservateur de Bellechasse, a accepté d'y participer, a participé à une course de destruction de corbillards, donc il a accepté l'invitation des organisateurs, mais aussi c'était une invitation du controversé animateur de radio de CHOI Radio X, Stéphane Dupont » :

> STÉPHANE DUPONT (animateur CHOI Radio X) : « C'est super le fun, c'est un gars qui participe à plein d'activités dans son comté, je le trouve ben ouvert à ça, j'ai été ben surpris qu'il accepte ça. Je le voyais tantôt, y était un peu nerveux, ça va être le fun. »
>
> STEVEN BLANEY (député conservateur) : « Écoutez, je le fais aussi à titre de défi personnel et j'ai un compte à régler avec Stéphane Dupont. Aujourd'hui, il va frapper un mur dans Bellechasse (rire), également, mais c'est ça, je pense, qu'on est des êtres humains avant tout, mais pour moi c'est un super de beau défi, une belle activité, puis, comme politicien, ça me fait plaisir d'être ici avec les gens de Saint-Raphaël. »

ANIMATRICE : « Et sur place, Pascal, qu'est-ce que les gens en pensaient de voir un député démolir un corbillard? »

PASCAL POINLANE : « Ben, les gens sur place évidemment se sont déplacés pour voir ce genre d'activités, là, vous allez les entendre. Ils sont plutôt ravis de voir qu'un député ait pas peur de se mouiller lui-même, de se prêter à ce genre de jeu. Par contre, on a aussi parlé à un politologue qui nous dit qu'il y a une limite à ce que le politicien peut faire en matière de politique-spectacle, et qu'il y a un risque associé à tout cela. » :

> VOX POP 1 : « C'tune bonne chose qu'il participe. »
>
> VOX POP 2 : **«** C'tune bonne affaire. Ça montre aux gens qu'il s'intéresse aux régions. »
>
> RÉJEAN PELLETIER (politologue, Université Laval) : « Pour certains, ça peut contribuer à accroître tout simplement le cynisme en disant : ben voilà ce qu'est devenue la politique de nos jours. C'est un spectacle et parfois un spectacle de mauvais goût. »

PASCAL POINLANE : « Nous avons demandé à Steven Blaney quelle serait la réaction de son chef Stephen Harper lorsqu'il verrait ces images de destruction de corbillards. Il nous a dit que, d'après lui, son chef allait apprécier, qu'il n'hésite pas à se mouiller et à participer à ce genre d'événement.

ANIMATRICE : « On verra, ce sera peut-être à suivre. Au revoir. »